

## **LOT N° 4**

# **PLATRERIE – ISOLATION - FAUX PLAFONDS**

## PRESCRIPTIONS GENERALES

### 4.A NORMES et REFERENCES

#### Matériaux et procédés traditionnels

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'Art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date d'établissement de l'offre.

En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les normes françaises homologuées (NF), les documents techniques unifiés (D.T.U.) et les documents suivants, sans que l'énumération ci-après soit exhaustive :

- D.T.U. 20.1 - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments : parois et murs (Cahier C.S.T.B. n° 2024 de septembre 1985);
- D.T.U. 25.1 - Enduits intérieurs en plâtre (Cahiers C.S.T.B. n°s 1327 de juillet-août 1975, 1501 de mai 1978 et 1625 de janvier-février 1980);
- D.T.U. 25.31 - Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre (cloisons en carreaux de plâtre à parement lisse) (Cahier C.S.T.B. n° 2004 de juin 1985);
- D.T.U. 25.41 - Ouvrages de plaques de parement en plâtre (Cahiers C.S.T.B. n°s 1721 de septembre 1981 et 1759 de mars 1982);
- Conditions générales d'emploi et de mise en oeuvre des complexes et sandwichs d'isolation thermique intérieure plaque de plâtre isolant, faisant l'objet d'un avis technique (Cahier C.S.T.B. n° 11637 livraison 207);
- Décret n° 82-269 du 24 mars 1982 fixant les règles générales de construction des bâtiments d'habitation;
- Normes françaises relatives aux ouvrages de ce lot

Pour les matériaux et procédés traditionnels, en cas de non-conformité aux règles précédentes, le maître de l'ouvrage et le maître d'oeuvre se réservent le droit de faire recommencer les travaux.

#### Matériaux et procédés non traditionnels

Les matériaux, procédés, éléments ou équipements non traditionnels ne pourront être admis que s'ils font l'objet :

- soit d'un Avis Technique de la Commission du C.S.T.B.;
- soit d'une enquête technique favorable par un contrôleur technique agréé.

L'emploi de matériaux, procédés, éléments ou équipements non traditionnels fera l'objet d'un accord exprès entre le maître de l'ouvrage, maître d'oeuvre et l'entreprise

### 4.B CONSERVATION des PLATRES ou MATERIAUX

Le plâtre ne sera ni chaud, ni éventé. Tous les matériaux seront stockés à l'abri des intempéries et de l'humidité. Quel que soit l'emplacement de ce stockage, les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par les D.T.U. sont à la charge de l'entreprise. Les carreaux ou dalles seront livrés et stockés sur le chantier bottelés sous emballage portant de façon apparente la marque et le classement. Tous les approvisionnements ne répondant pas strictement aux prescriptions définies au titre PRESCRIPTIONS PARTICULIERES seront refusés et évacués aux frais de l'entreprise.

### 4.C PREPARATION des SUPPORTS

Les supports seront secs, propres, exempts de suie, bistre, efflorescences, poussière, huile de démoulage et débarrassés de toute partie adhérent mal.

Les surfaces seront planes, rugueuses, de façon à obtenir un bon accrochage ; elles présenteront une fixité et une indéformabilité suffisantes.

Les parements de béton lisses seront piqués ou bouchardés pour favoriser l'adhérence et les joints ou balèvres trop saillants seront arasés.

Les dégrossis et surcharges locales seront exécutés au mortier bâtard dosé à 350 kg de mélange 2/1 par m<sup>3</sup> de sable sec.

**L'entrepreneur devra prévoir le renforcement des cloisons ou doublages, en vue de la pose des appareils sanitaires et divers, en liaison avec les entreprises intéressées.**

Les parties métalliques en contact avec le plâtre seront protégées contre la corrosion, soit par un traitement de métal, soit par une peinture compatible avec le plâtre, la mise en oeuvre de ce dernier ne pouvant s'effectuer avant que la peinture ne soit parfaitement sèche, après un délai minimum de 15 jours. La protection par barbotine de ciment est interdite.

### 4.D EXECUTION des ENDUITS en PLATRE

L'exécution des enduits ne pourra s'effectuer lorsqu'il y aura menace de gelée.

L'emploi de produits retardateurs de prise est prohibé et tous les plâtres ne présentant pas, après un séchage normal, la dureté voulue seront piochés et refaits aux frais de l'entreprise.

La surface des cloisons plâtrées sera régulière, plane, sans trace de reprise. L'enduit ne devra présenter aucune pulvéulence superficielle, craquelure, fissure, etc... Les cloisons plâtrées devront être livrées prêtes à être réceptionnées par les entreprises de revêtement des cloisons. L'enduit affleurera le nu des huisseries et bâtis incorporés dans la cloison au moins d'un des côtés. Les arêtes saillantes et les cueillies devront être rectilignes et dûment protégées.

#### **4.E MISE en OEUVRE des CLOISONS en CARREAUX de PLATRE**

La pose s'effectuera à la colle suivant les préconisations du fabricant.

Il sera prévu une couche de matériau résilient en tête de cloison. Il sera dû l'exécution d'un joint très fin à la truelle après la prise de la colle mais avant son durcissement, pour éviter l'adhérence de la colle de bourrage au plafond selon DTU 25.31

La protection contre l'humidité dans les pièces humides sera assurée par un sabot plastique.

#### **4.F MISE en OEUVRE des PLAQUES de PLATRE**

Note préliminaire: Une attention particulière sera portée lors de l'exécution sur les détails garantissant la qualité acoustique de l'ouvrage.

Cloisons

- Rails de liaison en plafond et à la jonction avec d'autres séparations verticales;
- Taquets de liaisonnement des éléments de cloisons;
- Raccordements avec les bâtis, les huisseries ou poteaux d'abouts de cloisons
- Renforts en bois à l'intérieur des cloisons pour permettre la pose des appareils sanitaires ou autres appareils tels que radiateurs;
- Création d'orifices avec encadrement en sapin pris entre les deux plaques de plâtre cartonné au droit des trappes de visite sur gaines d'encoffrement des canalisations;
- Baguettes métalliques ou PVC d'angle sur 2 m de hauteur;
- Renforts pour cloisons de grande hauteur;
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant, en particulier joint en partie haute et cueillies latérales ainsi que ruban mousse et mastic acrylique au sol.

#### **TRAITEMENT des JOINTS**

Tous les joints des plaques de doublage ou cloisons seront traités de la manière suivante:

- Enduit de collage, pose de calicots;
- Enduit de finition;
- Ponçage;
- Enduit de lissage.

Si la bordure des plaques n'est pas biseautée, le tasseau ou la contre-latte situé en bout de plaque sera posé à 3 mm en retrait par rapport au nu fini, de façon à éviter toute saillie du joint.

#### **PROTECTION contre l'HUMIDITE**

Dans les pièces humides l'entrepreneur devra prévoir sous tous les types de cloison (doublage ou distribution) une protection contre l'humidité (rail plastique ou film polyane relevé le long de la cloison)

#### **4.G TOLERANCES de POSE**

Les tolérances de pose sont les suivantes :

Cloisons

- Implantation :  $\pm 0,5$  cm
- Verticalité sur une hauteur d'étage :  $\pm 0,5$  cm

#### **4.H NETTOYAGE**

A l'achèvement des travaux de cloisons, dans chaque pièce, le chantier sera parfaitement nettoyé et débarrassé de tous gravois et traces de plâtre.

## PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

<b>4.1</b>	<b>PRESTATIONS GENERALES A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE</b>	<b>5</b>
<b>4.2</b>	<b>PRISE EN COMPTE DES PRESCRIPTIONS COMMUNES</b>	<b>5</b>
<b>4.3</b>	<b>DOUBLAGE MURAL</b>	<b>5</b>
	<i>4.3.1 DOUBLAGE THERMIQUE DES MURS EXTERIEURS</i>	
	<i>4.3.2 PLACAGE BA 13 POUR FORMATION TAPÉES</i>	
	<i>4.3.3 1/2 CLOISON PAREMENT PLAQUES DE PLATRE</i>	
	<i>4.3.4 PLUS-VALUE DOUBLAGE PAREMENT HYDROFUGE</i>	
	<i>4.3.5 PLAQUE DE PLATRES COLLEES</i>	
<b>4.4</b>	<b>CLOISONS A OSSATURE METALLIQUE</b>	<b>7</b>
	<i>4.4.1 CLOISONS 98/48</i>	
	<i>4.4.2 PLUS-VALUE CLOISON PAREMENT HYDROFUGE</i>	
	<i>4.4.3 PROTECTION PIEDS DE CLOISON</i>	
	<i>4.4.4 RENFORTS BOIS</i>	
<b>4.5</b>	<b>FAUX-PLAFONDS</b>	<b>8</b>
	<i>4.5.1 FAUX-PLAFONDS CF 1h</i>	
	<i>4.5.2 FAUX-PLAFONDS HORIZONTAUX</i>	
	<i>4.5.3 FAUX-PLAFONDS SELON RAMPANT</i>	
	<i>4.5.4 FAUX-PLAFONDS DEMONTABLES</i>	
	<i>4.5.5 ISOLATION DES FAUX-PLAFONDS</i>	
	<i>4.5.6 JOUES AU DROIT DE DECROCHES DE FAUX-PLAFONDS</i>	
	<i>4.5.7 RETOMBÉES - SOFFITES - CAISSONS</i>	
	<i>4.5.8 HABILLAGE CHASSIS DE TOIT</i>	
<b>4.6</b>	<b>GAINES TECHNIQUES</b>	<b>10</b>
	<i>4.6.1 GAINES TECHNIQUES GENERALES CF 1h</i>	
	<i>4.6.2 GAINES VERTICALES CF 1/2h</i>	
<b>4.7</b>	<b>POSE DES HUISSERIES</b>	<b>11</b>
	<i>4.7.1 POSE DES HUISSERIES DANS CLOISONS NEUVES</i>	
	<i>4.7.2 BLOCAGE DES HUISSERIES DANS CLOISONS EXISTANTES</i>	
<b>4.8</b>	<b>RACCORDS ET ENDUIT PLATRE</b>	<b>11</b>

#### 4.1 PRESTATIONS GENERALES à LA CHARGE de l'ENTREPRISE

Le montant des travaux proposé par l'entreprise comprend, en plus des prestations figurant dans le lot PRESCRIPTIONS COMMUNES, et même s'ils ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les travaux suivants :

- L'implantation, le traçage de ses ouvrages (cloisons, doublage etc....).
- Les fournitures diverses nécessaires à la réalisation de ses ouvrages : matériaux d'ossature (bois, fourrures, montants etc...), matériaux de traitement des joints, protections des angles, protection des cloisons en pied , etc....
- Le dépoussiérage de la surface du gros-œuvre au raccord avec les ouvrages en plaques
- Le traitement de finition entre huisseries et cloisons (calfeutrement et traitement du joint plaque de plâtre / huisserie).
- L'attention de l'entreprise est attirée sur le fait que les opérations de jointoiement et autres finitions des ouvrages en plaques de plâtre devront être parfaitement exécutées. Tous défauts constatés par le maître d'œuvre faisant l'objet de réserves de la part du peintre, seront refusés, démontés et entièrement refaits.

#### 4.2 PRISE EN COMPTE DES PRESCRIPTIONS COMMUNES

Pour établir leur offre de prix, les entrepreneurs devront prendre en compte les informations et obligations notées dans le lot "PRESCRIPTIONS COMMUNES" comprenant les chapitres.

- A Prescriptions communes
- B Intégration de l'hygiène et de la sécurité
- C Planning prévisionnel

A propos du nettoyage, les prescriptions suivantes sont demandées :

##### - Nettoyage définitif avant mise à disposition :

Le nettoyage final avant réception reste à la charge des différentes entreprises pour les ouvrages particuliers qui les concernent et du Lot PEINTURE pour ce qui est du nettoyage final tel que décrit dans le CCTP du lot peinture.

##### - Après la réception et levées des réserves :

Il sera réalisé un nettoyage définitif avant mise à disposition des bâtiments au maître de l'ouvrage.

Ce nettoyage sera effectué par une entreprise spécialisée à l'agrément du maître de l'ouvrage.

Les frais de ce nettoyage définitif avant réception seront affectés au prorata du montant des marchés de chaque entreprise.

- 4 001 - Coût relatif à la prise en compte des obligations des chapitres A , B, C des prescriptions communes

#### 4.3 DOUBLAGE MURAL

##### 4.3.1 DOUBLAGE THERMIQUE MURS EXTERIEURS EP. 120MM

Les parois périphériques et refends maçonnées des locaux neuf seront doublées thermiquement au moyen de cloisons de doublage à ossature métallique avec isolant thermique, composé d'une plaque de plâtre de type BA 13 vissée sur une ossature métallique autoporteuse en acier galvanisé et de panneaux semi-rigide de laine de verre ISOVER GR32 ou équivalent 120 mm avec pare vapeur.

La mise en œuvre, le traitement des joints, le traitement des arêtes et toutes sujétions seront conformes aux dispositions de l'avis technique et des recommandations du fabricant.

Dans le cas d'éléments saillants à l'intérieur ou de parties de murs extérieurs devenant refend à l'intérieur, ceux-ci devront également être doublés, en aucun cas le doublage ne devra être interrompu au droit de ce type de poteaux.

Sont également à prévoir les renforts nécessaires à l'accrochage des radiateurs ou autres appareillages fixés sur ce type de paroi (voir plans et descriptifs lots chauffage, plomberie, électricité).

Logement R de l'isolant de 120 mm = 3,75 m<sup>2</sup>.K/W minimum, R du BA13 = 0,03 m<sup>2</sup>.K/W

- 4 002 - Doublage thermique murs extérieurs ép. 120mm

Emplacement : Selon Plans Architecte – Contre les murs extérieurs

#### **4.3.2 PLACAGE DE BA13 POUR FORMATION TAPEES**

Le présent lot devra le placage de plaques de plâtre BA 13 pour formation des tapées au pourtour des menuiseries extérieures lorsqu'un doublage isolant est réalisé sur les parois périphériques. La mise en œuvre, le traitement des joints, le traitement des arêtes et toutes sujétions seront conformes aux dispositions de l'avis technique et des recommandations du fabricant.

- 4 003 – Placage de BA 3 pour formation tapées

Emplacement : Selon plans Architectes – A la périphérie des menuiseries extérieures

#### **4.3.3 DOUBLAGE 1/2 CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE 60 MM**

Les parois intérieures des locaux seront doublées au moyen de cloisons de doublage à ossature métallique type 48/48, composé d'une plaque de plâtre de type BA 13 vissée sur une ossature métallique autoporteuse en acier galvanisé.

La mise en œuvre, le traitement des joints, le traitement des arêtes et toutes sujétions seront conformes aux dispositions de l'avis technique et des recommandations du fabricant. Réaliser l'isolation par laine minérale de 45 mm d'épaisseur.

Pour les zones humides, prévoir un parement résistant à l'humidité.

- 4 004 - Doublage demi-cloison en plaques de plâtre 60 mm

Emplacement : Selon plans Architecte, Bureau 3, Bureau 4, Salle de réunion etc.

#### **4.3.4 PLUS VALUE DOUBLAGE PAREMENT HYDROFUGE**

Dans les locaux humides, il sera prévu des plaques de plâtre dont le parement résiste à l'humidité.

Dispositions particulières à mettre en œuvre par le présent lot, conformément à l'avis technique du fabricant:

- utilisation de plaques de plâtre hydrofuges
- bande d'étanchéité
- sous couche Placotanche ou équivalent sur toute la hauteur

- 4 005 - Plus-value doublage hydrofuge

Emplacement : Doublage des parois des zones humides, Selon plans Architectes

#### 4.3.5 PLAQUE DE PLATRE COLLEE

Les parois intérieures et refends maçonnés des locaux seront doublées au moyen d'une plaque de plâtre de type BA 13 collée.

La mise en œuvre, le traitement des joints, le traitement des arêtes et toutes sujétions seront conformes aux dispositions de l'avis technique et des recommandations du fabricant.

- 4 006 - Plaque de plâtre collée

Emplacement : Selon plans architectes

#### 4.4 CLOISONS A OSSATURES METALLIQUES

Réalisation de cloisons de distribution composées d'une ossature métallique en acier galvanisé, de parements constitués de plaques de plâtre et de panneaux semi-rigides de laine minérale.

En fonction de la hauteur entre planchers et du nombre de plaques de parement, l'entrepreneur prévoira le type d'ossature et entre axes adaptés (largeur d'entre axe et montant simple ou double)

En ce qui concerne la résistance au feu et l'isolation acoustique, les ouvrages proposés devront avoir obtenu les procès-verbaux d'essai du CSTB.

Pour obtenir une bonne résistance mécanique, lors de la fermeture des portes, des cloisons au droit des bâtis des huisseries de portes pleines ou alvéolaires, toutes les cloisons devront être renforcées par l'utilisation de montant et profil adaptés. Dans les pièces humides, la protection en pied sera assurée par un feutre bitumé ou un polyane de 100 microns.

Dans les cas de fixation sur les cloisons de radiateurs, appareils sanitaires ou autres, l'entrepreneur du présent lot prévoira tous les renforts nécessaires (mannequins bois ou autres). Ces cloisons seront posées de dalle à dalle.

##### 4.4.1 CLOISONS A OSSATURE METALLIQUE TYPE 98/48

Cloisons composées de :

- Une ossature métallique de R48, montant selon hauteur
- 2 plaques de BA 13 sur chaque parement.
- Isolation phonique par laine minérale de PAR 45 mm d'épaisseur

La mise en œuvre, le traitement des joints, le traitement des arrêtes et toutes sujétions seront conformes aux dispositions de l'avis technique et des recommandations du fabricant. La mise en œuvre de ces cloisons sera posée de plancher à plafond.

- 4 007 - Cloisons à ossature métallique type 98/48

Emplacement : Selon plans Architectes

##### 4.4.2 PLUS-VALUE PAREMENT HYDROFUGE

Dans les locaux humides, il sera prévu des plaques de plâtre dont le parement résiste à l'humidité. Dispositions particulières à mettre en œuvre par le présent lot, conformément à l'avis technique du fabricant :

- Utilisation de plaques de plâtre hydrofuges
- Bandes d'étanchéité

- Sous couche placotanche ou équivalent sur toute la hauteur

Après calfeutrement, l'entrepreneur du présent lot devra la mise en place d'un cordon de joint mastic entre la plaque et le sol, sur la périphérie du local concerné

- 4 008 – Plus-value parement hydrofuge

Emplacement : Selon plans Architectes

#### 4.4.3 PROTECTION PIEDS DE CLOISONS

Dans les locaux humides, il sera prévu une protection en pieds de toutes les cloisons hydrofuges périphériques. Dispositions particulières à mettre en œuvre par le présent lot, conformément à l'avis technique du fabricant :

- la protection en pied sera assurée par un feutre bitumé ou un polyane de 100 microns.

- 4 009 - Protection pieds de cloisons

Emplacement : Selon plans Architectes

#### 4.4.4 RENFORTS BOIS

Renforts bois ou métal à positionner dans les ossatures en coordination avec le lot plomberie, suivant emplacement des barres de maintien dans les sanitaires pour personnes handicapées, équipements sanitaires lavabos, radiateurs etc...

- 4 010 - Renforts bois

Emplacement : Selon plans Architectes

### 4.5 FAUX-PLAFONDS

#### 4.5.1 FAUX-PLAFONDS HORIZONTALS CF 1H

Réalisation d'un faux-plafond horizontal en plaques de plâtre CF 1H composé :

- Montage sur ossature métallique réalisée à partir de profilés et suspentes en acier inoxydable, y compris échafaudage, fixations, joints spécifiques entre plaques et nettoyage du chantier.
- Isolation phonique par laine minérale de PAR 100 mm d'épaisseur
- 2 Plaques de plâtre par face PPF15 vissée sur ossature métallique pour obtenir un degré CF 1h y compris traitement spécifique des joints.

Le présent lot prévoit également les découpes des plaques de plâtre si nécessaire.

- 4 011 – Faux-plafonds horizontaux CF 1h

Emplacement : Selon plans Architectes, Local ménage

#### 4.5.2 FAUX-PLAFONDS HORIZONTALS

Réalisation d'un faux plafond horizontal en plaques de plâtre composé de :

- Montage sur ossature métallique réalisée à partir de profilés et suspentes en acier inoxydable, y compris échafaudage, fixations, joints spécifiques entre plaques et nettoyage du chantier.
- Isolation phonique par laine minérale de PAR 45 mm d'épaisseur
- Une plaque de plâtre de type BA13 vissée sur ossature métallique y compris traitement spécifique des joints.



Le présent lot prévoit également les découpes des plaques de plâtre si nécessaire.

- 4 012 - Faux-plafond horizontaux

Emplacement : Selon plans Architectes,

#### 4.5.3 FAUX-PLAFONDS SELON RAMPANT

Le présent lot prévoit la fourniture et la pose d'un faux-plafond, fixation sur la structure bois existante, doublé thermiquement, composé d'une plaque de plâtre de type BA 13 vissée sur une ossature métallique réalisée à partir de profilés et suspentes en acier galvanisé et de panneaux semi-rigide de laine de verre épaisseur 260 mm avec pare vapeur. R de l'isolant de 260 mm : 6,50 m<sup>2</sup>.K/W minimum,

La mise en œuvre (y compris échafaudage), le traitement des joints, le traitement des arêtes et toutes sujétions seront conformes aux dispositions de l'avis technique et des recommandations du fabricant.

Cette prestation comprend :

- le traitement des plafonds en rampant
- le traitement des parties de plafonds horizontales rejoignant le bas des rampants
- la découpe des plaques si nécessaire

- 4 013 - Faux-plafond selon rampant

Emplacement : Selon plans Architectes,

#### 4.5.4 FAUX-PLAFONDS DEMONTABLES

Fourniture et pose de faux-plafonds constitués de plafonds démontables type OPTIMA des Ets AMSTRONG de 600 x 600 x 15 mm ép. ou équivalent. Montage sur ossature apparente permettant le démontage aisé des plaques modulaires. Les plaques utilisées seront à bord chanfreiné ou non selon le type d'ossature qui sera choisie.

Absorption acoustique 0,90

Découpes pour les spots, appareils d'éclairage encastrés, etc ...

Ces dalles seront livrées peintes en usine d'une teinte au choix de l'Architecte.

Réaction au feu : MO

- 4 014 - Faux-plafonds démontables

Emplacement : Selon plans Architectes,

#### 4.5.5 ISOLATION DES FAUX-PLAFONDS

Le présent lot devra la fourniture et pose d'une laine de verre déroulée sur les faux-plafonds horizontaux et rampants . Tous les isolants feront l'objet d'un certificat de qualification ACERMI.

Mise en œuvre d'une isolation laine de verre déroulée avec pare vapeur type GR32 ou techniquement équivalent constitué de :

- deux couches de 100 mm épaisseur, R de l'isolant de 100 mm : 2,85 m<sup>2</sup>.K/W minimum

- 4 015 - Isolation des faux-plafonds

Emplacement : Selon plans Architecte,

#### **4.5.6 JOUES AU DROIT DES DECROCHÉS DE FAUX-PLAFONDS**

Les jouées seront réalisées par une plaque de plâtre BA13, compris ossature et dressement de l'arrête.

La fermeture de la joue en partie basse sur l'épaisseur de l'ossature et en retour intérieur pour support de la cornière du faux-plafond.

- 4 016 - Joues au droit des décrochés de faux-plafonds

Emplacement : Selon plans Architectes

#### **4.5.7 RETOMBÉES – SOFFITES – CAISSONS**

Simple parement constitué par assemblage d'une plaque de plâtre sur ossature métallique de 48 afin de dissimuler des réseaux ou autres éléments.

- 4 017 - Retombées – Soffites - Caissons

Emplacement : Retombées entre faux-plafonds de natures et de hauteurs différentes et décaissés dans faux plafonds

#### **4.5.8 HABILLAGE DES CHASSIS DE TOIT**

Le présent lot devra l'habillage des retours latéraux des châssis de toit. Cet habillage sera réalisé par une plaque de plâtre de type BA 13 vissées sur ossature métallique.

Sont à prévoir également toutes les sujétions de montage et de finitions (joints, étanchéité, ossature, etc....) conformément à l'avis technique et le PV du CSTB.

- 4 018 - Habillage des châssis de toit

Emplacement : Selon plans Architectes,

### **4.6 GAINES TECHNIQUES**

#### **4.6.1 GAINES TECHNIQUES GENERALES CF1H**

Gaines composées de :

- Une ossature métallique de R48, montant selon hauteur
- 2 plaques de BA 13 sur chaque parement.
- Isolation phonique par laine minérale de PAR 45 mm d'épaisseur
- Performance : CF 1h

La mise en œuvre, le traitement des joints, le traitement des arrêtes et toutes sujétions seront conformes aux dispositions de l'avis technique et des recommandations du fabricant. La mise en œuvre de ces cloisons sera posée de plancher à plafond.

- 4 019 - Gaines techniques générales CF 1h

Emplacement : Gaines techniques dans la circulation comprenant les colonnes EDF, FT, AEP, SG

#### **4.6.2 GAINES TECHNIQUES VERTICALES CF 1/2H**

Réalisation de gaines techniques verticales en système type Placostil ou équivalent.

Elles seront conçues et construites de façon à obtenir la protection coupe-feu demandée. Traitements des

joints, y compris toutes sujétions de pose conformément aux DTU, avis techniques et recommandations du fabricant. La protection en pied pour les gaines verticales sera assurée par un feutre bitumé ou un polyane de 100 microns. Les gaines techniques dans les WC, bains, toilettes et kitchenettes auront leur plaque de parement réalisée en plaques de plâtre résistant à l'humidité.

- 4 020 - Gains techniques CF1/2h

Type Placostil 72/36 ou équivalent CF 1/2H, avec laine minérale, pour obtenir un indice  $R_w + C \geq 42$  dB

Emplacement : Toutes les gaines techniques selon plans Architectes.

#### **4.7 POSE DES HUISSERIES**

##### **4.7.1 POSE DES HUISSERIES DANS CLOISONS NEUVES**

L'entrepreneur du présent lot devra réaliser la pose de toutes les huisseries intégrées dans les cloisons en plâtrerie. La fourniture de ces ouvrages est à la charge du lot Menuiseries Intérieures.

- 4 021 - Pose des huisseries dans cloisons neuves

Emplacement : Selon Plans Architectes

##### **4.7.2 BLOCAGE DES HUISSERIES DANS CLOISONS EXISTANTES**

L'entrepreneur du présent lot devra réaliser le blocage en enduit plâtre des huisseries dans les cloisonnements existants de type briquelette plâtrée. Le lot MENUISERIES INTERIEURES fournit et pose l'huisserie.

- 4 022 - Blocage des huisseries dans cloisons existantes

Emplacement : Selon Plans Architectes, Tableau de répartition des menuiseries intérieures en annexe.

#### **4.8 RACCORDS ET ENDUIT PLATRE**

Le présent lot prévoit la mise en œuvre d'un enduit plâtre de rattrapage sur les murs périphériques et/ ou des plafonds et plus précisément au droit des cloisons démolies (mise en place briquelette pour reprise cloison et enduit...) ainsi que toutes les rénovations des enduits intérieur plâtre existants. Prévoir 10 m2.

Prévoir le rebouchage de tous les percements pour passage des fluides.

- 4 023 - Raccords et enduit plâtre

Emplacement : Selon plans Architectes, au droit de toutes les cloisons démolies